



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 14 OCTOBRE 2008 A 20H00**

Liste des présents

<b>Communes</b>	<b>Conseillers</b>	<b>Suppléants</b>
HERMERSWILLER	Jean-Marie SCHWARTZMANN	
HOFFEN	Raymond ROTH Jacques SCHULER	
HOHWILLER	Ernest ROTT	
KEFFENACH	Alfred SCHNEIDER Georges WAGNER	
LEITERSWILLER	Raymond MERCK	
MEMMELSHOFFEN	Georges ESCHENMANN Jean-Marc ZACHER	
RETSCHWILLER	Charles GRAF Jean-Luc KNOERR	
SCHOENENBOURG	Jean-Pierre SCHEIDT	Bernard SCHAUER
SOULTZ S/S FORETS	Pierre MAMMOSSER Denise EHRHARD Lucienne HAAS Marie-José SCHALLER Eric HUBERT	
SURBOURG	Christophe SCHARRENBERGER Olivier ROUX Charles DIRGALA	Bernadette GASS

Elus présents : 22

Suite à l'invitation du Président M Charles GRAF, le Conseil Communautaire s'est réuni le mardi 14 octobre 2008 à 20h00 en mairie de Surbourg. L'ordre du jour comportait huit points :

1. Adoption du procès verbal de la séance du 2 septembre 2008.
2. Attribution du marché concernant l'étude des PLU.
3. Décision relative au projet d'échange de terrains.
4. Information concernant les terrains multisports.
5. Proposition de taux TPZ (Taxe professionnelle de zone).
6. Informations sur le relais d'assistante maternelle.
7. Compostage.
8. Divers.

**Point un de l'ordre du jour : Adoption du procès verbal de la réunion du 2 septembre 2008 :**

Le Conseil Communautaire adopte par 19 voix et 3 abstentions le compte rendu de la réunion du 2 septembre 2008.

**Point deux de l'ordre du jour : Attribution du marché concernant l'étude des PLU :**

Le Président rappelle aux membres que la Commission d'Ouverture des Plis et la Commission d'Attribution se sont réunies respectivement le 26 septembre et le 6 octobre 2008. Ainsi 10 demandes de consultation ont été enregistrées par le SDAU dont 5 ont fait l'objet d'une proposition ferme. Le Président apporte les précisions concernant le nom des différents candidats et le montant de chaque offre. Il tient néanmoins à souligner que le coût comprend une tranche ferme et une tranche conditionnelle selon la commune. Les critères d'attribution retenus en matière de valeur technique (70 %) et de prix de la prestation (30 %). Après l'analyse des différentes offres la Commission d'Attribution avec le soutien du SDAU en sa qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage ont retenu l'entreprise OTE Ingénierie basée à Illkirch présentant la meilleure offre pour un montant total HT de 120 140,00 €. Le Conseil Communautaire entérine à l'unanimité la décision de la Commission d'Appel d'Offres et autorise également à l'unanimité le Président à signer le marché concernant l'élaboration et la révision des PLU communaux

**Point trois de l'ordre du jour : Décision relative au projet d'échange de terrains :**

Le Président informe le Conseil que l'échange d'un terrain entre un particulier et la Communauté de Communes du Soultzerland s'avère indispensable pour accéder aisément à une parcelle de terrain. En effet, des travaux de raccordement des eaux usées vers une conduite existante (le long du Seltzbach) nécessite de traverser une parcelle privée située en aval de la zone. L'échange concerne d'une part la section 37 parcelle 23/222 et d'autre part la section 37 parcelle 22/211 d'une superficie égale de 5 ares 30. Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette proposition et autorise le Président à régler les honoraires correspondant au rétablissement des limites des terrains au Cabinet GRAFF-KIEHL Géomètres Associés et à signer tous les documents relatifs à cette opération.

**Point quatre de l'ordre du jour : Information concernant les terrains multisports :**

Le Président propose aux membres de se pencher sur les différents devis sollicités par la Communauté de Communes pour la mise en place de terrains multisports. Trois candidats ont présenté leur offre qui varie de 26 993,72 € à 38 683,42 € TTC selon le type de structure proposé. Ce montant ne tient pas compte des différentes options ni de la plateforme dont le coût avoisine les 20 000,00 €. Le Président suggère de réunir la Commission "Action en faveur de la population et de la vie associative" pour faire le bilan sur les projets communaux. Il demande également de se renseigner si un permis est nécessaire pour cette réalisation et si la demande est du ressort de la Communauté de Communes ou des communes intéressées.

**Point cinq de l'ordre du jour : Proposition de taux TPZ (Taxe professionnelle de zone) :**

Le Président sollicite l'intervention de M le Trésorier M TORTEROTOT pour apporter des précisions concernant la TPZ. M TORTEROTOT rappelle que la Communauté de Communes du Soultzerland a opté pour la TPZ en 2007. D'après les renseignements obtenus auprès des services fiscaux, le taux se situerait à 10,75 % environ mais que le chiffre réel pourra être communiqué qu'au 1<sup>er</sup> semestre 2009. Ainsi lors du vote du budget en 2009 le Conseil Communautaire sera également amené à se

prononcer sur ce taux pour une application en 2010 à condition d'avoir réalisé au moins une vente de terrain.

Point six de l'ordre du jour : Informations sur le relais d'assistante maternelle :

Le Président annonce au Conseil qu'une réunion organisée par M Jean-Laurent VONAU a eu lieu à Betschdorf concernant les relais d'assistantes maternelles. Il précise qu'une centaine d'assistantes ont participé à cette réunion et sont favorables à la création d'un RAM. Il informe les élus du rôle d'un RAM, des différents partenariats, des activités proposées, du lieu d'accueil ainsi que du coût prévisionnel de fonctionnement pour un tel projet. La Communauté de Communes du Soultzerland demande à l'ensemble des maires pour la prochaine séance, une estimation du nombre d'enfants concerné ainsi que le nombre d'assistances maternelles afin de pouvoir lancer une étude sur les besoins en matière d'accueil de la petite enfance.

Point sept de l'ordre du jour : Compostage et DASRI:

Le Président cède la parole à M ESCHENMANN afin de faire le point sur le compostage et la question relative aux DASRI.

Le compostage individuel est une des pistes les plus sérieuses pour diminuer sensiblement le volume des déchets ménagers qui aboutissent au Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux de Wintzenbach, la proportion des déchets organiques dans les bacs bruns dépasse encore 30% actuellement. La question se pose pour la Communauté de Communes du Soultzerland de rejoindre les autres Communautés de Communes qui ont déjà adhéré à la promotion du compostage individuel, essentiellement constitué de conférences de sensibilisation, campagnes d'animation et diffusions de plaquettes. L'adhésion à la démarche revient à 0,16 € par habitant et par an, mais pour les redevables l'attrait majeur est le subventionnement des composteurs dont le prix de vente est fixé à 25 € pour un prix de revient de 68 €. Le subventionnement à hauteur de 43 € est réparti sur différents partenaires dont le Conseil Général et l'ADEME. La part des ComCom s'élève à 5 € par composteur. Mme Corinne BLOCH du Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement de Munchhausen nous donnera plus d'informations sur le sujet lors de notre prochain conseil le 4 décembre 2008.

Lors d'un précédent conseil la question était posée si la collecte et l'élimination des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux) étaient du ressort des municipalités et par suite du transfert des compétences en termes de collecte et de traitement des déchets produits par les ménages, si elles étaient du ressort de la Communauté de Communes ? La question fut transmise au Comité Directeur et au Président du SMICTOM qui nous fit parvenir la réponse publiée au JO du Sénat en date du 26.06.2008 par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative à une question écrite similaire. Dans sa réponse le Ministère annonce la parution imminente d'un décret qui organise la mise à disposition gratuite de containers sécurisés fournis par les industriels pharmaceutiques pour ces déchets produits par des particuliers via les officines de pharmacie. La mise en application effective put être vérifiée auprès des pharmaciens, les containers sécurisés sont distribués gratuitement aux particuliers. Toutefois, la mise en place d'une filière d'élimination avec des points de collecte dédiée dans le respect des exigences de sécurité sanitaire, n'est pas encore ancrée dans la loi, ni décrétée. Il est pourtant clairement acquis, qu'en raison des risques infectieux et toxicologiques qu'ils présentent, les DASRI ne sont en aucun cas assimilables à des déchets ménagers, ils ne sont donc pas du ressort des Communes ni des ComComs. Notre rôle et celui du SMICTOM pourraient consister à sensibiliser les redevables OM aux risques sanitaires qu'ils font courir au personnel de toute la filière s'ils continuent de jeter ces déchets dans le circuit des ordures ménagères.

Point huit de l'ordre du jour : DIVERS :

- 1) **Avenant en moins STROHM :** Le Président propose aux membres de valider l'avenant en moins d'un montant de 327,40 € HT présenté par l'entreprise STROHM correspondant au lot Chauffage Sanitaire. Il précise que la raison de cet avenant en moins résulte de la décision de remplacer un lavabo par un lave-mains et de ne pas poser de poubelles et essuie-mains dans les sanitaires. La diminution correspond à 2,23 %. Le Conseil à l'unanimité valide cet avenant.
- 2) **Association de Charité :** Le Président évoque un courrier adressé par l'Association de Charité de Sultz-sous-Forêts sollicitant une subvention pour les dépenses liées aux inondations et coulées de boue du mois de mai 2008. Le maire de Sultz-sous-Forêts M

Mammosser précise que l'état de catastrophe naturelle n'a pas encore été validé pour le moment et propose de différer toute décision en la matière.

- 3) **Augmentation de surface d'un lot** : Le Président demande aux élus de se prononcer sur une augmentation de superficie d'un lot dans la zone d'activités. Le Conseil approuve à l'unanimité cette modification.
- 4) **Calvaire de Memmelshoffen** : Le Président cède la parole à M ESCHENMANN pour présenter les travaux supplémentaires réalisés dans le cadre de la dépose d'un calvaire à Memmelshoffen par rapport au devis initial. Il s'agit d'une plus value de l'ordre de 498,50 € HT essentiellement due par la pose de dalles en granit sur un lit de chape. Le Conseil à l'unanimité approuve le nouveau montant qui s'élève dorénavant à 1 796,00 € HT.
- 5) **Recensement des calvaires** : Le Président demande aux mairies de recenser les calvaires au sein de leur commune respective et d'en informer le Conseil pour la prochaine séance.
- 6) **Travaux de peinture Halte-garderie** : Le Président propose à l'assemblée d'ajourner la décision concernant le choix de l'entreprise pour les travaux de peinture à la Halte-garderie dans l'attente de réceptionner une deuxième offre.
- 7) **Avance remboursable** : Le Président informe le Conseil Communautaire qu'une avance remboursable sans intérêts de 733 385,85 € représentant 50 % du coût des travaux de viabilisation nécessaires à l'aménagement de la 1<sup>ère</sup> tranche de la zone d'activités est consentie à la Communauté de Communes par le Département.
- 8) **DDR** : Le Président rappelle aux élus qu'il défendra le dossier DDR (Dotation de Développement Rural) relatif à la zone d'activités présenté par la Communauté de Communes lors de la réunion organisée le 22 octobre 2008 à la Préfecture de Strasbourg en sa qualité de membre de la commission d'élus chargée d'émettre un avis sur la répartition de la DDR.
- 9) **Bulletin intercommunal** : Le Président demande à l'assemblée d'analyser les trois devis concernant le choix de l'imprimeur pour la réalisation du bulletin intercommunal n° 6. Le Conseil décide de confier cette mission à l'entreprise Bureau et Service basée à Surbourg pour un montant de 1 740,00 € HT correspondant à l'impression de 3000 exemplaires à raison de 12 pages couleur.
- 10) **Office de Tourisme** : Le Président cède la parole à M Raymond ROTH président de l'Office de Tourisme qui présente le rapport d'activités joint en annexe au présent compte rendu.

**Prochaine réunion du Conseil Communautaire : le jeudi 04 décembre 2008.**

**Veillez afficher le compte rendu en Mairie**

Le Président de la Communauté de Communes du Soultzerland  
Monsieur Charles GRAF

La secrétaire de séance  
Madame Annick KNOLL

## Annexe

### L'Office de Tourisme du Soutzterland

Séance du Conseil Communautaire du SOULTZERLAND

Mardi le 14 septembre 2008 à la Mairie de Surbourg

Raymond ROTH, Président de l'Office, présente le rapport d'activité de l'OT du 2<sup>o</sup> semestre 2008

L'office du Soutzterland a enregistré à ce jour **environ 150 passages de touristes** dans son local.

(Belges, Allemands, Anglais, Français.)

Ainsi que des demandes par courrier, et par internet.

Le local a bénéficié de quelques aménagements supplémentaires (présentoirs, chaises, table basse, rideaux..)

Le travail avec les autres offices de tourisme de l'Alsace du nord, l'ADT, et l'ADEAN, contribue à un développement plus général et plus cohérent de l'Alsace de Nord. Il constitue un atout majeur et incontournable.

- Une convention a été signée entre tous les OT, l'ADT, et l'ADEAN, le 12 juin 2008.

Les réunions se déroulent à l'ADEAN à HAGUENAU, tous les mois. \*

- Le groupe prend en charge la réalisation de différentes brochures de notre secteur.

La nouvelle brochure du pays des mystères sortira prochainement, relatant toutes les manifestations de Noël. La saisie des différentes manifestations du Soutzterland a été saisie en septembre sur le LEI. (Logiciel d'Echanges d'Informations.)

- Les OT participent à tour de rôle aux Salons Touristiques Français et étrangers permettant une communication plus active et donnant une image plus forte de notre territoire.

L'office de tourisme du Soutzterland participera au « SITV » (Salon International du Tourisme et du Voyage) à Colmar, avec d'autres OT. (le 7 NOVEMBRE 2008)

- L'équipe travaille également sur une communication plus régulière avec les journalistes. Une conférence aura lieu à l'ADT à STRASBOURG en Novembre.

L'office de tourisme du Soutzterland s'occupe actuellement du prochain marché de Noël, qui aura lieu le 6 - 7, le 13 - 14, et le 21 décembre sur la Place du Général De Gaulle, devant la Saline.

A ce jour la location des 28 chalets aux exposants est terminée ! Le petit village de Noël affiche complet. La priorité a été donnée aux associations locales, et aux produits représentants Noël

- L'OT s'occupera également des différents ateliers /animations qui se dérouleront à la Saline.

Le rez-de-chaussée de la saline accueillera cette année des artisans/artistes, (sculpteurs , micro-brasseurs , pâtisseries , peintres...) qui démontreront tout leur savoir faire.

L'office est en train de démarcher les futurs artisans exposants de la région.

- L'office a obtenu une subvention du conseil régional pour le FESTIVAL 'TRADI'SONS'. Le maître d'œuvre étant la Mairie de Sultz-sous-Forêts, et la Saline.
- L'office de tourisme du Soutzterland prévoit la réalisation du site Internet après l'organisation du Marché de Noël.